

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article9017>

MAM : "Je suis et je serai intransigeante"

- Intelligence économique -



Date de mise en ligne : dimanche 19 octobre 2008

Spyworld Actu

Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, veut assainir les pratiques des "officines" après l'affaire du Taser. Elle s'engage aussi à "l'effacement automatique des informations collectées à la majorité des intéressés" dans le nouveau décret Edvige. Pour le Journal du Dimanche, la ministre revient également sur La Marseillaise sifflée au Stade de France.

Comment réagissez-vous quand vous apprenez que des policiers ont aidé à espionner Olivier Besancenot ?

Ces pratiques sont inacceptables. J'ai suspendu le policier en activité qui s'est livré à ces agissements. Quant à ceux qui ne sont plus en exercice dans la police, s'ils échappent aux sanctions administratives, ils auront à répondre de leurs actes devant la justice. Cette affaire démontre aussi que nos systèmes de contrôles fonctionnent : grâce à la traçabilité des consultations de fichiers, nous avons pu remonter jusqu'à la personne impliquée. Surtout, cela me conforte dans ma détermination à lutter contre les pratiques d'un certain nombre d'officines.

Comment assainir le monde opaque de l'intelligence économique ?

D'abord, de quoi parle-t-on ? L'intelligence économique, c'est une protection contre les agressions (faux, piratages, déstabilisations, prises de contrôle...) qui visent à porter atteinte à l'activité de nos entreprises, à l'emploi, à la défense des intérêts stratégiques de notre pays. L'Etat a évidemment un rôle de protection à jouer. Mais il existe aussi des agences ou entreprises qui, à titre commercial, s'intéressent à l'intelligence économique. C'est là que peuvent survenir des dérives : atteintes à la vie privée -comme dans l'affaire Taser-, à divers secrets juridiquement protégés, violation de secrets professionnels... Je veux moraliser et assainir le secteur, l'encadrer juridiquement. Dans le projet de loi d'orientation pour la sécurité intérieure, je propose des mesures de régulation et de prévention. Je veux soumettre les entreprises privées d'intelligence économique à un régime d'autorisations et d'agrément comparable à celui qui existe pour les sociétés de recherches privées.

Bertrand : "Cette manière de faire d'un haut fonctionnaire est inadmissible et extrêmement douteuse"

Combien sont-elles ?

Nous en connaissons une centaine, les plus importantes, mais pas toutes les petites officines. La loi permettra de les identifier, puisque pour exister, elles auront besoin d'un agrément. Aujourd'hui, n'importe qui peut se déclarer expert en intelligence économique et monter une société ! Ce ne sera plus possible puisque ces activités seront soumises à autorisation préfectorale et que leurs dirigeants devront être agréés. De plus, un délai de trois ans, au minimum, sera imposé aux agents issus des services de renseignements (policiers, gendarmes, militaires, douaniers...), avant qu'ils puissent exercer des activités d'intelligence économique. Ces professionnels seront embauchés pour leurs compétences et pas pour leur carnet d'adresses. Les entreprises étrangères, dès lors que leurs activités sont installées en France, seront aussi concernées. Les contrôles seront effectués par les services du renseignement intérieur (DCRI) ou par la PJ. Je suis et je serai intransigeante à l'encontre des fonctionnaires qui donneraient des informations à ces officines.

Où en est le nouveau décret Edvige ?

Le nouveau texte est à la Cnil. Nous écouterons ses avis, comme nous l'avons toujours fait. Certaines données sensibles, notamment sur la santé et la sexualité, ont été expressément exclues. Je pense qu'on doit pouvoir

préciser aussi clairement qu'il en va de même pour les critères ethniques ou raciaux. Enfin, sur les mineurs, n'oublions pas qu'ils sont les auteurs de 46 % des vols avec violence et de 25 % des viols. Mais j'ai bien conscience que l'adolescence est une période où l'on peut commettre des erreurs. C'est pourquoi j'ai décidé de l'effacement automatique des informations collectées à la majorité des intéressés, sauf si des événements interviennent entre 16 et 18 ans. Dans ce cas, l'effacement aura lieu à 21 ans.

Vous êtes citée dans les "brouillons d'Yves Bertrand", l'ancien patron des RG. Envisagez-vous de déposer plainte comme l'a fait Nicolas Sarkozy ?

A vrai dire, je ne sais pas ce qui pourrait concerner ma vie, qui est totalement transparente. Si des éléments diffamatoires étaient contenus dans ses carnets et arrivaient sur la place publique, j'aviserais... Cette manière de faire d'un haut fonctionnaire est inadmissible et extrêmement douteuse.

Est-ce que vous en voulez au président Chirac, qui a maintenu M. Bertrand à la tête des renseignements généraux jusqu'en 2004 ?

Il avait quitté ses fonctions depuis longtemps quand je suis arrivée au ministère de l'Intérieur. Je mène actuellement une réflexion globale sur la question de la longévité des fonctionnaires à certains postes. L'efficacité exige un minimum de stabilité, mais aussi un maximum de durée.

Pourquoi vouloir poursuivre ceux qui ont sifflé La Marseillaise au Stade de France ?

Siffler l'hymne national est un délit puni par la loi. J'ai donc demandé au préfet de Seine-Saint-Denis de saisir le procureur. Celui-ci a ouvert une enquête. Les moyens techniques seront utilisés pour identifier le noyau de meneurs, ceux qui ont lancé les sifflements avec l'intention d'insulter la nation. Il ne faut pas stigmatiser tout le monde. Je n'oublie pas qu'une foule peut aussi parfois réagir par un effet d'entraînement ou d'imitation. Lorsque les faits seront caractérisés, la justice fera son travail. Cette enquête nous conduira aussi à prononcer des interdictions administratives de stade.

Comment envisagez-vous l'évacuation d'un stade après l'arrêt d'un match en cas d'hymne sifflé ?

Il faudra mettre en place les moyens nécessaires pour être prêts à faire face, le cas échéant, à une telle situation. Ce ne sera certainement pas chose facile. Cela nous amènera à prévoir des dispositifs policiers encore plus importants, à planifier à la fois la sortie avec les stadiers et la gestion de foule sur la voie publique par les forces de l'ordre.

Arrêter un match, n'est-ce pas donner une belle prime aux provocateurs ?

Ne rien faire, n'est-ce pas donner une prime encore plus grande à ces provocateurs ?

Post-scriptum :

<http://www.lejdd.fr/cmc/politique/2...>